# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2008

#### DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

### **AMENDEMENT**

N° 5380

présenté par

M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez, M. Goldberg, Mme Lemorton,
Mme Delaunay, Mme Coutelle, M. Peiro, M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat,
M. Jean-Claude Leroy, M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade,
Mme Marisol Touraine, Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung, Mme Martinel,
M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson, M. Juanico, Mme Le Loch,
Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou, M. Bono, M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt,
Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu, M. Garot, M. Roy,
Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont, Mme Got,
M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet, M. Tourtelier,
Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo, M. Gille
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

## ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après le mot :

« habitants »,

insérer les mots:

« à l'exception des agglomérations lyonnaise et lilloise, ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'exclure les agglomérations de Lyon et de Lille qui représentent à peine 1 million d'habitants et qui, de plus, ne souhaitent l'application de telles dispositions concernant l'ouverture des commerces le dimanche.